



Licenciement en congé parental

Par **silla**, le **13/06/2008** à **15:43**

Bonjour,

Je suis en congé parental ,salariée du privée (clinique) en cdi, j'ai réussi un concours pour entrer en formation d'éducateur (durée de 3 ans) le 1er septembre.

Afin de bénéficier d'une rémunération je souhaite avoir des droits aux assedcis et j'ai demandé pour savoir si un licenciement arrangé était envisageable...mon employeur me répond que ce n'est pas possible dans le cas d'un congé parental, et que si c'est pour motif économique il ne pourra pas reprendre une autre personne en cdi pour me remplacer..

Merci d'avance pour vos bons conseils

Bonne journée

Cordialement
S